

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le lundi 4 mai 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Marc D. Gagnon, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 - .1 des procès-verbaux du 7 et 13 avril 2015;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 - .1 Vente pour taxes - Convention avec la MRC de Memphrémagog;
 - .2 Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, division Québec;
 - .3 Don à la Société canadienne du cancer;
 - .4 Résolution d'appui à la demande du Canton de Potton concernant les services du CLSC de Mansonville;
 - .5 Adoption d'une politique de gestion des plaintes;
 - .6 Travaux de réfection des toitures de la caserne et du chalet des sports;
 - .7 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement no 15-423;
- 6. Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 4 mai 2015;
 - .3 Dépôt des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2015;
 - .4 Dépôt des états financiers de l'exercice financier 2014;
- 7. Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Appel d'offres pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire autonomes;
- 8. Transport, voirie**
 - .1 Adjudication du contrat pour les travaux d'entretien de voirie d'été;
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Résolution visant la proclamation de la journée annuelle de l'abeille à miel;
 - .2 Renouvellement de l'emploi de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement;
 - .3 Demande de permis de construction PIIA 2015-04-0001;
- 10. Loisirs et culture**
 - .1 Adjudication du contrat pour la tonte des gazons;
 - .2 Soumission pour l'entretien des plates-bandes et du circuit patrimonial sur le territoire de la municipalité;
 - .3 Autorisation des déboursés pour l'événement Austin en fête;
 - .4 Embauche d'une coordonnatrice et d'une monitrice pour le camp de jour;
 - .5 Demande de passage du tour CIBC Charles-Bruneau;
- 11. Hygiène du milieu**
 - .1 Embauche d'un préposé à l'inspection des installations sanitaires et aide voirie pour la période estivale;
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2015-05-104)

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-05-105

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 13 AVRIL 2015 (105)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire des 7 et 13 avril 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 7 et 13 avril 2015 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2015-05-106

VENTE POUR TAXES – CONVENTION AVEC LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG
(106)

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour la vente aux enchères qui se tiendra le 11 juin prochain au bureau de la MRC;

ATTENDU QUE les avis n'ont pu être signifiés pour certains immeubles;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité relativement à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du *Code municipal* a été retournée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la mairesse ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour indemniser celle-ci et ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour arrérages de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 *du Code municipal*, vente qui aura lieu le 11 juin prochain.

ADOPTÉE

2015-05-107

CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE DIVISION QUÉBEC (107)

ATTENDU QU'en 2013, la municipalité a renouvelé l'entente de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, division Québec;

ATTENDU QUE le mode de calcul est le même pour toutes les municipalités et que le taux est établi à quinze cents (15 ¢) par habitant pour les municipalités de plus de 1 000 habitants;

ATTENDU QUE la population permanente d'Austin compte 1 513 habitants;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'année en cours.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise le versement de la somme de 226,95 \$ à titre de contribution annuelle pour 2015.

ADOPTÉE

2015-05-108

DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (108)

ATTENDU QUE dans le cadre du Mois de la jonquille en avril, la Société canadienne du cancer demande une aide financière pour la recherche et pour aider les personnes touchées en leur offrant le soutien dont ils ont besoin;

ATTENDU l'importance d'appuyer les recherches contre le cancer afin de sauver des vies.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité remette un don au montant de 150 \$ à la Société canadienne du cancer afin de l'aider à lutter contre le cancer et à sauver des vies.

ADOPTÉE

2015-05-109

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DU CANTON DE POTTON
CONCERNANT LES SERVICES DU CLSC SITUÉ À MANSONVILLE (109)**

ATTENDU QUE le CLSC du Canton de Potton situé à Mansonville, constitue depuis de nombreuses années un service de proximité jugé essentiel au bien-être de la communauté;

ATTENDU QUE le CLSC de Potton dessert les communautés à l'ouest du lac Memphrémagog, dont les citoyens de la municipalité d'Austin;

ATTENDU QUE le récent décès d'un des médecins, lequel n'a pas été remplacé, a résulté en une diminution de services;

ATTENDU QUE les médecins qui pratiquent actuellement au CLSC de Potton risquent d'opter pour la retraite à court terme, et que la relève ne semble aucunement assurée;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a entrepris en 2014 une démarche visant à devenir une Municipalité Amie des Aînés (MADA) et qu'elle considère que les services de proximité offerts par le CLSC de Potton sont essentiels à l'offre d'un milieu de vie adapté aux besoins des aînés.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin demande à toutes les instances de prendre les mesures nécessaires pour permettre au CLSC de Potton d'offrir non seulement un niveau de service comparable aux services offerts antérieurement, mais de prévoir une plus grande couverture médicale pour prendre en compte le vieillissement de la population;
2. copie de la présente résolution soit transmise au CSSSM, à M. Pierre Reid, député d'Orford, à M. Pierre Jacob, député de Brome-Missisquoi, et aux municipalités du Canton de Potton, de Bolton-Est et d'Eastman.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES (110)

ATTENDU QUE le conseil municipal prescrit l'excellence des services offerts aux citoyens;

ATTENDU QU'il désire également être à l'écoute des résidents du territoire et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

2015-05-110

ET RÉSOLU QUE :

le conseil municipal adopte la politique de traitement des plaintes tel que déposée et qui se lit comme suit :

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

CHAPITRE 1 - Définitions

Plainte :

Une plainte est l'expression de l'insatisfaction d'une personne à l'égard d'un service municipal, d'un événement ou du comportement d'un élu, d'un fonctionnaire ou d'un employé.

Plainte fondée :

À l'égard d'un service municipal ou régional, d'un événement, une plainte est fondée lorsqu'elle porte préjudice à quiconque et qu'elle s'inscrit dans une démarche de redressement.

À l'égard du comportement d'un élu, d'un fonctionnaire, d'un employé ou d'un concitoyen, une plainte est fondée lorsqu'elle porte préjudice à quiconque, qu'elle implique un comportement fautif de la personne visée par la plainte et qu'elle s'inscrit dans une démarche de redressement.

Plainte non fondée :

Une plainte est non fondée lorsqu'il s'agit d'une rumeur, d'une perception, de ouï-dire et qu'elle n'est fondée sur aucun fait démontrable ou lorsqu'il s'agit d'un commentaire, d'une suggestion, d'un avis ou d'une demande anonyme.

Plainte administrative :

Une plainte administrative fait référence à un changement de situation immédiat ou déterminé dans le temps et qui corrige un préjudice « temporaire ». Par exemple, la réparation d'un nid-de-poule, d'un ponceau, le bruit, déneigement, etc.

CHAPITRE 2 - Admissibilité de la plainte

Pour être admissibles :

1. les plaintes, sauf les plaintes administratives, doivent obligatoirement être écrites, signées, adressées à la municipalité et déposées au bureau municipal en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel. Si la personne plaignante refuse de porter sa plainte par écrit ou de la signer, aucune suite ne sera donnée à sa plainte;

2. les plaintes doivent être suffisamment détaillées et fournir les renseignements nécessaires pour permettre un redressement de la situation (exemples : procès-verbaux des assemblées publiques, résolutions du conseil, contrats de service, photos);

3. les plaintes doivent se rapporter aux gestes ou aux décisions du conseil municipal, d'un élu, d'un fonctionnaire ou d'un employé dans l'exercice de leurs fonctions ou d'une tâche municipale. Aucune suite ne sera donnée aux plaintes de nature privée.

Plaintes non admissibles :

Les plaintes anonymes ou verbales, ou celles qui ne sont pas adressées à la municipalité ou qui lui sont indirectement adressées ne sont pas admissibles et ne feront l'objet d'aucun traitement.

Une plainte n'est pas admissible lorsqu'il s'agit de :

1. la contestation de l'opportunité d'une décision locale prise conformément aux compétences et pouvoirs dévolus aux municipalités par la législation municipale (exemples : décisions relatives aux infrastructures, à la voirie, au traitement des matières résiduelles, aux loisirs);
2. un sujet relevant d'une autre instance (gouvernement ou autres organismes);
3. un sujet déjà porté à l'attention d'un tribunal judiciaire ou administratif;
4. la contestation de l'embauche, de la suspension ou de la destitution d'un employé municipal;
5. de tout sujet relevant de la gestion discrétionnaire de la municipalité.

CHAPITRE 3 - Procédure de traitement des plaintes

1. Le traitement des plaintes est fait dans un esprit de respect mutuel de toutes les parties et dans la plus stricte confidentialité.
2. Toute personne liée à la municipalité, mais non habilitée à recevoir une plainte, qui reçoit une plainte verbalement ou par écrit, doit inviter le citoyen plaignant à déposer sa plainte écrite et signée au bureau municipal conformément à la présente politique.
3. Aucune plainte écrite ne peut être déposée lors des séances publiques du conseil.
4. Le dépôt d'une plainte doit obligatoirement se faire au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.
5. Le traitement des plaintes est effectué sous la responsabilité de la directrice générale, sauf dans le cas où une plainte serait déposée à son encontre, auquel cas, elle est transmise à la mairesse.
6. Sur réception d'une plainte, la personne responsable :
 - envoie un accusé réception par écrit au plaignant;
 - communique avec le plaignant, la personne mise en cause, les employés de la municipalité et toute autre personne susceptible d'apporter un éclairage pour le règlement de la plainte;
 - informe la direction des conclusions de la démarche.
7. À la suite de l'examen des conclusions par la direction, la personne responsable informe le plaignant des conclusions et, le cas échéant, de la solution retenue.

Si les conclusions satisfont le plaignant, le dossier est clos et un rapport est conservé.

Si les conclusions ne satisfont pas le plaignant, le dossier est porté à l'attention de la directrice générale, qui informe alors le conseil de la plainte et de son traitement.

Si le conseil est satisfait du traitement de la plainte, le dossier est clos et la directrice générale en informe le plaignant, par écrit.

Si le conseil est d'avis que la plainte exige d'autres interventions, il rend sa décision dans les 30 jours et en informe le plaignant.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DE LA CASERNE DES POMPIERS ET DU CHALET DES SPORTS (111)

ATTENDU QUE le toit de la caserne des pompiers nécessite une réfection partielle et celui du chalet des sports, une réfection complète;

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entrepreneurs à présenter une soumission pour ces travaux;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été déposées :

Entrepreneur	Prix (taxes en sus)
Constructions Jonathan Robitaille	12 400 \$
Pascal Grenier	14 800 \$

2015-05-111

ATTENDU QUE des fonds ont été réservés à cette fin dans le budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil accepte la soumission déposée par Constructions Jonathan Robitaille, soit la plus basse des deux, au montant de 12 400 \$, taxes en sus;
2. les travaux devront être effectués durant le mois de mai.

ADOPTÉE

2015-05-112

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (112)

Comptes payés après le 6 avril

Salaires au net du 2015-04-02	7 343,31
Salaires au net du 2015-04-09	13 072,78
Salaires au net du 2015-04-16	8 181,27
Salaires au net du 2015-04-23	5 624,30
Salaires au net du 2015-04-30	8 781,90
Ministre du Revenu (avril)	17 401,10
Receveur général (avril)	7 125,46
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence, caserne nord)	743,83
Hydro-Québec (caserne nord et éclairage public)	1 251,93
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	304,41
Jacques Langevin (matériaux construction pour biblioboîtes)	500,00
Ministre des Finances (renouvellement de certificat)	222,00
CIBC Visa (cartes aréthuse, cafetière Bunn, réservation formation, réparations caserne)	1 528,74
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 062,53
BFL Canada (assurances pour les associations)	874,69
FarWeb IT (remplacement ordinateurs)	5 482,13
Soc. canadienne des postes (médiaposte séc. publique)	165,13
RAPPEL (plan d'action 2012 - projet Lac Gilbert - Fonds vert)	2 500,00
Roland Michon (Fête des bénévoles - traiteur)	1 278,52
Papiers de Publication Kruger inc. (cylindre respirateur)	500,00
Daphnée Poirier (honoraires PFM-MADA)	802,60
Edith Smeesters (conférence horticulture)	325,00
Normand Desico (cloisons sous-sol)	105,43
Emmanuelle Vallières-Léveillé (projet intégrateur et déplacements)	250,00
Margot Deleule (projet intégrateur)	100,00
Clara Follman (projet intégrateur)	100,00
Marion Maurin (projet intégrateur)	100,00
Benoît Ginet (projet intégrateur)	100,00
Petite caisse (épicerie, frais formation, divers)	364,65
Remboursement bibliothèque et sports	1 202,00
Personnel (déboursés divers)	547,88
Personnel (déplacements / kilométrage février)	2 649,13

Total payé au 4 mai 2015 93 590,72 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digitel inc. (internet hôtel de ville)	57,43
FQM (service Dicom janvier et février)	28,95
AQME (inscriptions conférence)	103,48
CDE (formation Excel et Acrobat)	1 654,49
Mégaburo (papeterie, etc.)	102,54
Mégaburo (papeterie, stylos, toner, etc.)	327,74
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire)	2 069,00
Monty Sylvestre (frais juridiques)	314,19
Pierre Chouinard & Fils (huile à chauffage)	596,63
Le Groupe SM inc. (analyses d'eau)	48,86
Inter Sécurité DL (inspection annuel système d'alarme)	299,45
J.C. Morin inc. (ajout chauffage, connection auto électrique)	85,08
Médias Transcontinental (avis publiques)	559,18
Marché Austin (épicerie, divers)	20,21

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (service mai)	50 976,58
Cable-Axion Digitel inc. (internet caserne nord)	68,93
Télé-Page (services de téléavertissement)	358,49
Communication Plus (réparation téléavertisseur)	34,49
Formation Savie inc. (formation)	64,67
CS de la Région de Sherbrooke (formation)	3 858,00
Remorquage Orford (transport/formation)	229,95
Pierre Chouinard & Fils (essence et diesel)	542,84
Les Camions Inter Estrie inc. (entretien camions)	399,02
Aréo-Feu (chapeaux, cagoules et numéros réfléchissants)	1 565,28
Ressorts Charland (Sherb) inc. (réparation camion)	3 043,08
Centre d'Extincteur SL (réparation et remplissage d'extincteurs)	336,82
Previmed (oxygène - remplissage)	40,00
Distributions Michel Fillion (bottes de sécurité)	278,22
SPA (service mai)	320,24

TRANSPORT

Excavation Stanley Mierzwinski (travaux dégel)	4 581,71
Technologies CDWare (réparation GPS)	250,36

HYGIÈNE DU MILIEU

MRC Memphrémagog (quote-part Régie de récupération)	4 795,00
Ressourcerie des Frontières (récupération d'encombrants)	4 590,40
Excavation Stanley Mierzwinski (transport de compost)	172,46

URBANISME ET ZONAGE

SCU (consultations diverses en urbanisme)	1 085,08
Ass. des biologistes du Québec (formation milieux humides)	240,00

LOISIRS ET CULTURE

Action Memphré-Ouest (projet AMO)	1 633,00
ABV des 7 (panneaux au Quai Bryant – espaces envahissantes)	140,00

FINANCEMENT

Caisse Desjardins (intérêts règ. 11-384, 06-332, 10-373 et 10-374)	15 204,38
---	-----------

AFFECTATIONS

Le Groupe SM inc. (analyses d'eau - dossier eau potable)	371,37
---	--------

CONTRATS

Régie de Police de Memphrémagog (service janvier - avril)	203 906,32
Philip Stone (contrat de déneigement)	3 297,08
Alain Viscogliosi (contrat de déneigement)	1 321,68
Excavation Stanley Mierzwinski (contrat de déneigement)	46 990,74
MTG Enr. (contrat de déneigement)	901,65
Elizabeth Fancy (concierge et nettoyeurs avril)	745,77
Céline Bernier (concierge - remplacement)	155,00
Sani-Estrie (contrat matières résiduelles 2015 janv. à mars)	76 818,96

Total à payer au 4 mai 2015

358 610,84 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **93 590,72 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 4 mai 2015 au montant de **358 610,84 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 MAI 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 4 mai 2015.

* * *

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MARS 2015

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2015.

* * *

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers de l'exercice financier 2014 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thorton, comptables agréés.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2015-05-113

APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOMES (113)

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la municipalité souhaite faire l'acquisition de quatre appareils de protection respiratoire autonomes permettant à la fois d'assurer une durée d'intervention d'une heure sans recharge et la conformité aux normes;

ATTENDU QUE des fonds ont été prévus à cette fin au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. soit lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'acquisition de quatre appareils de protection respiratoire autonomes, selon les spécifications énoncées dans le projet de document d'appel d'offres déposé au conseil;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière jusqu'au 27 mai 2015 à 11 h pour être ouvertes publiquement au même endroit, date et heure, et qu'une décision sera rendue dès que possible à la suite de l'étude des documents de soumission déposés;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

2015-05-114

ADJUDICATION DU CONTRAT DE VOIRIE D'ÉTÉ 2015 (114)

ATTENDU la résolution n° 2015-04-89-concernant une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour les travaux d'entretien général de voirie d'été 2015, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE cinq soumissionnaires ont été invités et que deux ont répondu, soit :

Excavation Stanley Mierzwinski Ltée de Mansonville	64 725 \$
Germain Lapalme & Fils Inc de Magog	75 440 \$
Entreprise R.P enr.	
Entreprises AAPG inc.	
Rock Vallières inc.	

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'accorder le contrat pour partie des quantités visées au plus bas soumissionnaire pour chacun des articles faisant l'objet de la soumission.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat de fourniture de matériaux et de location d'équipement soit adjugé au plus bas soumissionnaire, qui s'avère conforme, soit **Excavation Stanley Mierzwinski Ltée**, selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

Matériel	Quantité	Taux/tm	Total (taxes en sus)
Gravier MG-20B	3 000 tm	18,75 \$	56, 250 \$
Équipement	Taux horaire		
Pelle 1¼ verge	45 h	95 \$	4 275 \$
Camion	45 h	60 \$	2 700 \$
Marteau concasseur	10 h	150 \$	1 500 \$

au coût de **74 417,56 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, selon les dispositions du contrat à intervenir et qui fait partie intégrante des documents composant ledit appel de soumission;

3. la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer le contrat préparé à ces fins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION VISANT LA PROCLAMATION DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ABEILLE À MIEL (115)

ATTENDU la demande d'appui à une campagne pour proclamer pour la sixième année, le 29 mai comme Journée annuelle de l'abeille à miel;

ATTENDU QUE près de 350 gouvernements municipaux au Canada adhèrent à cette campagne;

ATTENDU QUE l'abeille à miel joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire mondiale et que sa disparition représenterait un terrible désastre biologique;

ATTENDU QUE le Conseil canadien du miel évalue la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures à plus de deux milliards de dollars;

2015-05-115

ATTENDU QUE les abeilles domestiques disparaissent à un rythme alarmant et considéré comme non-durable depuis plus d'une décennie;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population à la menace qui pèse sur la population d'abeilles à l'échelle mondiale en vue de favoriser une mobilisation pour sa protection.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin proclame le 29 mai 2015 pour la sixième année, comme la Journée annuelle de l'abeille à miel et qu'elle fasse parvenir une lettre d'appui à cette proclamation à l'échelle nationale aux divers ministères des gouvernements provincial et fédéral concernés.

ADOPTÉE

2015-05-115

RENOUVELLEMENT DE L'EMPLOI DE L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (116)

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'emploi de M^{me} Rachel Pommier comme chargée de projets en environnement et inspectrice adjointe afin de permettre à la municipalité de réaliser divers projets d'envergure en environnement, dont plusieurs découlant de la planification stratégique;

ATTENDU QUE la période d'emploi prévue est de 29 semaines, à raison de 32 heures par semaine;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité renouvelle l'emploi de M^{me} Rachel Pommier sur une base temporaire pour la période du 5 mai au 20 novembre 2015, soit 29 semaines à raison 32 heures par semaine;
2. M^{me} Pommier soit rémunérée au taux horaire selon la grille salariale et reçoive une indemnité kilométrique de 0,52 \$/km pour l'usage de son véhicule personnel lorsqu'elle se déplace au service de la municipalité.

ADOPTÉE

2015-05-117

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2015-04-0001 (117)

ATTENDU la demande de permis numéro 2015-04-0001 visant la modification des fenêtres du bâtiment situé au 2180, chemin Nicholas-Austin;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-2 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 08-363;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation au PIIA-2 visent à maintenir un caractère homogène tant du point de vue des volumétries que des formes, de la fenestration et des matériaux choisis lors des travaux de rénovation ou de construction;

ATTENDU QUE les travaux proposés altéreraient les proportions de la fenestration, ce qui aurait pour effet de briser l'homogénéité architecturale de la résidence et de modifier l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE, pour les motifs susmentionnés, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable concernant la demande.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil municipal refuse l'émission du permis numéro 2015-04-0001 pour les motifs susmentionnés, suite à l'avis défavorable du CCU.

ADOPTÉE

2015-05-118

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES GAZONS ÉTÉ 2015 (118)

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres publiques pour la tonte des gazons municipaux pour la saison estivale 2015;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées au conseil, soit :

Darcy Lachapelle	6 000 \$
Sylvain Beauregard	6 089 \$ (taxes nettes)

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité adjuge le contrat de la tonte des gazons pour l'été au plus bas soumissionnaire, soit **M. Darcy Lachapelle**, au montant forfaitaire de **6 000 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, selon les dispositions du contrat à intervenir et faisant partie intégrante de la présente résolution;
3. la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée par présente à signer ledit contrat avec M. Darcy Lachapelle.

ADOPTÉE

2015-05-119

SOUSSION POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN GÉNÉRAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (119)

ATTENDU QUE M. Guy Martineau dépose une offre de services au montant forfaitaire de 6 000 \$ pour les divers travaux d'entretien général suivants :

1. L'entretien des plates-bandes situées au parc Fessenden, sur Nicholas-Austin à la hauteur de l'église, au parc Muriel-Ball-Duckworth, à l'hôtel de ville, au parc municipal et aux cimetières situés sur les chemins Millington et Nicholas-Austin, ce qui comprend la fourniture de compostage et du paillis au début de la saison ainsi que le nettoyage et le désherbage hebdomadaires sur une période de 18 semaines pour un montant forfaitaire de 2 500 \$;
2. L'entretien des sites du circuit patrimonial, ce qui comprend le nettoyage des panneaux, l'entretien des clôtures de perches et l'enlèvement des déchets et rebuts chaque semaine d'avril à novembre pour un montant forfaitaire de 500 \$;

3. Les travaux de drainage au parc municipal, ce qui comprend la machinerie, les matériaux, tel la pierre concassée, la membrane, les drains, la terre, les semences ainsi que la main d'œuvre pour un montant n'excédant pas 3 000 \$;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

2015-05-119

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. la municipalité accepte l'offre de services de M. Guy Martineau au montant total de **6 000 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes incluses, pour les travaux d'entretien précités, tel que détaillés dans sa soumission du 27 avril 2015.

ADOPTÉE

2015-05-120

AUTORISATION DES DÉBOURSÉS POUR L'ÉVÉNEMENT AUSTIN EN FÊTE
(120)

ATTENDU QUE le comité de coordination de la fête *Austin en fête!* présente un budget sommaire des dépenses prévues pour l'organisation de l'événement le 20 juin prochain :

Location de tentes	3 500 \$
Location de tables et de chaises	2 000 \$
Jeux gonflables	2 000 \$
Vaisselle compostable	1 000 \$
FEVE	1 000 \$
Feux d'artifice	2 500 \$
Sculpture sur sable	2 000 \$
Autres dépenses (toilettes chimiques, groupe musical, etc.)	2 000 \$

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité autorise des dépenses la somme de 16 000 \$ au comité de coordination pour l'organisation d'*Austin en fête*
2. autorisation soit et est accordée au comité et au Service de protection incendie d'utiliser les terrains municipaux et de se procurer les permis nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de la Société des Alcools du Québec pour la vente de nourriture et de boissons alcoolisées lors de la fête.

ADOPTÉE

Le conseiller R. Benoit s'abstient de voter par conflit d'intérêt.

2015-05-121

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR (121)

ATTENDU QUE la municipalité organise un camp de jour de huit semaines, soit du 25 juin au 14 août 2015, avec service de garde, pour les enfants de 5 à 12 ans d'Austin;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite retenir les services de M^{me} Anne-Sophie Lagacé comme coordonnatrice pour 45 heures par semaine et M^{me} Laurence Fillion comme monitrice pour 42,5 heures par semaine;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit également embaucher des aides-monitrices, au besoin, sous réserve du nombre d'inscriptions.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller M.D. Gagnon**

2015-05-121

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité embauche M^{me} Anne-Sophie Lagacé comme coordonnatrice du camp de jour et M^{me} Laurence Fillion comme monitrice, selon la rémunération établie au budget;
2. sous réserve du nombre d'inscriptions, la municipalité embauche M^{lles} Audrey Cyr et Clara St-Pierre à titre d'aides-monitrices, selon un horaire partagé, moyennant une somme hebdomadaire prévue au budget du camp de jour.

ADOPTÉE

2015-05-121

DEMANDE DE PASSAGE DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU (122)

ATTENDU QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des plus importantes activités de collecte de fonds au Québec, ayant amassé la somme de 2,85 millions de dollars l'an dernier;

ATTENDU QUE la 20^e édition regroupera plus de 350 hommes et femmes d'affaires qui enfourcheront leur vélo pour rouler 1 600 km à travers le Québec en soutien au combat que livrent les jeunes enfants atteints du cancer;

ATTENDU QU'environ 30 cyclistes regroupés en trois pelotons de dix personnes effectueront un passage en fonction des horaires et seront suivis par une voiture d'encadrement et que tout le convoi sera accompagné d'une caravane de véhicules techniques;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité de passer sur le chemin Nicholas-Austin aux alentours de 9 h 58 jusqu'à 10 h 20, le jeudi 9 juillet prochain.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande d'arrêt et de passage du tour le 9 juillet prochain sur le chemin Nicholas-Austin dans les limites de la municipalité, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

2015-05-123

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET AIDE-VOIRIE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (123)

ATTENDU que l'entrepreneur qui effectue la vidange des fosses septiques doit être accompagné d'un représentant de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité doit embaucher un préposé pour effectuer l'examen des installations sanitaires lors de la vidange, faire les suivis nécessaires et fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les installations sanitaires pour la période de vidange des fosses septiques;

ATTENDU que le préposé consacrera chaque semaine un nombre d'heures variable, jusqu'à concurrence de 35 heures, à d'autres fonctions liées aux travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller M.D. Gagnon
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité retienne les services de M. Justin Lachapelle au taux prévu à la grille salariale pour 35 h/sem., pour une période approximative de 20 semaines débutant le 19 mai 2015, pour superviser la vidange des fosses septiques et tenir les registres y afférents ainsi que pour agir à titre d'aide aux travaux publics, selon les besoins;
2. la municipalité verse à M. Lachapelle une indemnité de 0,52 \$/kilomètre pour l'usage de son véhicule personnel pendant les heures de service.

ADOPTÉE

2015-05-124

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (124)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller R. Benoit, l'assemblée est levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du **Code municipal**.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière

